La recherche sur la maltraitance envers les aînés au Québec :

résumés d'articles scientifiques

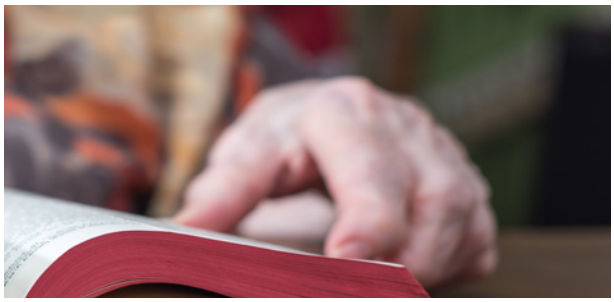

Les personnes âgées violentées des solutions à envisager.

Référence

Noël, D. et Lalande, G. (1991). Les personnes âgées violentées des solutions à envisager. *Le Médecin du Québec, 26*(6), 67-73.

Type de texte

Format : Article scientifique
Contenu : Formation continue

Thèmes abordés

Formes de maltraitance à domicile, facteurs de risque, freins à la dénonciation, lois, prévention, intervention, fardeau et stress, inaptitude, ressources

But ou question de recherche

Le présent article fait ressortir les principales attitudes requises chez l'intervenant pour agir dans les problèmes de violence envers les personnes aînées. D'abord, les éléments essentiels à la création du lien de confiance sont présentés, puis divers moyens d'intervention et de prévention sont exposés.

Problématique

La problématique de la violence à l'égard des personnes aînées est encore peu connue, tant au niveau de l'ampleur que des explications. Plusieurs solutions restent encore à être explorées.

Méthodologie

Aucune section de méthodologie n'est présentée dans cet article.

Résultats

La personne aînée victime de violence n'osant pas aborder directement le sujet, se plaindra plutôt de douleurs à son médecin, qui devra être vigilant à l'égard des indices de violence et tenter de créer un lien de confiance et d'empathie avec son patient. Lorsque la situation d'abus est confirmée, l'intervention subséquente doit viser à rompre l'isolement social. Certains recours légaux peuvent également être utilisés pour les cas d'abus physique, de négligence et d'abus financier, puisque des dispositions dans le Code criminel les ciblent. Il est toutefois important de rappeler qu'il n'existe aucune obligation de signalement des situations de violence envers les personnes aînées au Québec. La prévention demeure l'un des aspects important du processus d'intervention. À cet effet, une attention particulière doit être portée au soignant à qui il est nécessaire d'apporter du soutien lorsqu'il démontre des signes d'épuisement avant l'apparition de situation d'abus. De plus, des mesures préventives peuvent être prises auprès des personnes aînées elles-mêmes, notamment en discutant avec elles de la pertinence qu'elles se dotent d'une protection légale et d'un mandat en cas d'inaptitude.

Discussion

La discussion est intégrée aux résultats présentés ci-haut.

Conclusion

En somme, l'ensemble des professionnels de la santé doit être conscientisé à cette problématique. Souvent, ils ignorent la présence d'une situation de violence, car ils se sentent démunis face aux actions à entreprendre. Puisqu'ils sont dans plusieurs cas le seul lien entre le réseau de la santé et les personnes aînées, les médecins ont un rôle essentiel dans l'amorce du processus d'intervention par l'identification des situations et la mise en application des premières actions pour la contrer.

Pistes pour la pratique ou la recherche

Les auteurs affirment qu'il est essentiel de se doter de processus clairs pour permettre l'identification des cas de violence, d'améliorer les services d'aide à domicile et d'instaurer des services de répit s'adressant aux aidants.

Date de réalisation de la fiche :
27 juin 2014

© Marie Beaulieu